

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Membres du personnel électoral	Précisions	Rémunération
Scrutateur	Responsable du bureau de vote et vice-président de la table de vérification	250 \$/jour
Secrétaire	Bureau de vote et membre de la table de vérification	225 \$/jour
Préposé à l'accueil informatisé	Accueil des électeurs	225 \$/jour
Substitut	Si une prestation de travail est requise	Rémunération égale à celle de la fonction exercée, majorée de 50 \$
	Si attente au bureau du président d'élection à la demande de celui-ci, et qu'aucune prestation de travail n'est requise	70 \$
	Si aucune prestation de travail n'est requise	50 \$

Divers	Tarif
Formation	50 \$/formation